

- recherche d'économies par des regroupements de services (bases de défense), réduction des effectifs, fermetures de sites, dissolution d'unités...
- recherche de moyens alternatifs de financement tels que Partenariat Public Privé (PPP) dont le projet Balard est une illustration.

Le Partenariat Public Privé, défini par l'ordonnance du 17 juin 2004 et la loi du 28 juillet 2008, présente les caractéristiques suivantes :

- un contrat de longue durée (+ de 15 ans);
- le partenaire privé peut s'adresser au marché privé et se procurer des recettes annexes;
- transfert d'une acquisition patrimoniale en un contrat de service incluant la maintenance :
 - obligation de résultat en matière d'entretien et de maintenance;
 - bien à restituer en bon état à la fin du contrat;
- propriété privée du bien et financement privé;
- principe de partage des risques;
- pénalités contractuelles.

Exemples de PPP notifiés :

- Héli Dax : 36 hélicoptères;
- R DIP- Air : réseau de communication entre les bases de l'Armée de l'Air;
- CNSD : centre national des sports de Fontainebleau;
- Balard 2015 : regroupement des états-majors et de l'administration centrale du Ministère de la Défense et des Anciens combattants.

Balard 2015

Quatre objectifs ont été fixés :

- améliorer la gouvernance ministérielle en regroupant autour du ministre les organismes et les responsables qui y contribuent;
- mutualiser les moyens de fonctionnement pour une gestion modernisée et économe;
- gérer de façon plus rationnelle les emprises immobilières parisiennes du ministère, en contribuant ainsi aux besoins financiers opérationnels des armées;
- améliorer les conditions de travail des personnels destinés à travailler sur ce site (proximité, collégialité, efficacité des réseaux informatiques).

Le contrat prévoit l'amortissement de l'investissement et les prestations :

- fourniture et maintenance des SIC pendant 5 ans;
- services prévus au contrat;
- frais de maintenance et de rénovation des ouvrages;
- fourniture d'énergie;
- fourniture et entretien du mobilier pendant 10 ans.

A l'issue du contrat, les bâtiments de l'ensemble du site seront la propriété du Ministère.

- Concessionnaire : Bouygues pour 27 ans.
- Recettes annexes : location de bureaux commerciaux de la Corne Est.
- Investissement annoncé : 1.080 milliard € hors taxes.
- Loyer annuel : 154 M€ TTC / 130 M€ HT.
- Montant du contrat (valeur 2010) = cumul des redevances 3 500 M€ HT.